



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA CULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

*Le directeur général*

Affaire suivie par :

*Bureau des activités physiques et sportives  
et de la sûreté des écoles et des établissements  
40 46 27 94 / eps@education.pf*

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° *3822* / MEE / DGEE / DV3E / BAPSS

PIRAE le **09 SEP. 2025**

à

**Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs des écoles publiques maternelles,  
élémentaires et primaires et des centres de jeunes adolescents  
s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation Nationale**

**Objet :** Financement des classes de mer et classes de découvertes - Recensement 2025/2026

**PJ :** Note technique

Le Pays met à disposition de la CSSU (Confédération du Sport Scolaire et Universitaire) une aide financière à destination des écoles publiques et des CJA organisant les Classes de Mer et Classes de Découvertes.

Comme annoncé l'an passé, le dispositif s'étale désormais sur l'année scolaire. Ce nouveau fonctionnement vise l'allègement de la pression financière qui repose sur les écoles engagées pour les classes de mer et diminuera fortement les délais de versement des aides sollicitées pour les classes de découverte.

Pour bénéficier du soutien financier de la CSSU pour les actions se déroulant tout au long de l'année scolaire 2025/2026, il vous sera demandé de vous référer scrupuleusement à la note ci-jointe.

Vous trouverez tous les documents nécessaires à la constitution de votre dossier de demande d'autorisation de sortie scolaire adressée à la DGEE, première étape de la démarche, sur le site <https://eps.education.pf/>.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration.

Copies :

MEE 1  
DGEE 1  
DV3E 1  
DAPE 1  
CSSU 1

Pour le ministre et par délégation,



Rainui HUGON